

ARRETÉ :

423

CEREMONIE COMMEMORATIVE

Le Maire :

Madame le maire de la commune de Vignale

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2213.1 et L 2213.2 ;
- Vu la cérémonie commémorant le 50ème anniversaire de l'accident du Pélican n°19 à Funtanone-di-Vignale
- Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes mesures en vue d'assurer la sécurité publique ;

ARRETONS :

Article 1^{er} : A l'occasion de la cérémonie le CD 607, à hauteur de la Stèle, sera fermé à la circulation le mardi 25 juillet 2023 de 9 heures à 11 heures 30.

Article 2^{ème} : Le maire de la commune de Vignale et le commandant de la Brigade de la gendarmerie de Borgo sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le 11/07/2023

Pour extrait certifié conforme



RF
PREFECTURE DE HAUTE CORSE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/07/2023
02B-212003503-20230711-423-AR